

(A.G.W. 4 juillet 2002)

AVIS à la POPULATION- ENQUETE PUBLIQUE- VENTE DE VEHICULES

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11/03/1999
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur CLASSCARS SRL, dont les bureaux sont situés Rue de Namur 26 à 6200 Châtelet, sollicite un permis unique sur un bien situé Chaussée de Gembloux 36 à 5140 Sombreffe et cadastré 2^{ème} Division, Section C, n° 373 E.

Le projet consiste à maintenir en activité un établissement dédié à la vente de véhicules automobiles.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, ce dernier ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire :

« À l'examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portent sur le charroi, le bruit ainsi que sur le risque de pollution du sol et des eaux souterraines.

En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures. Il n'y a pas lieu de craindre des effets cumulatifs avec les projets voisins de même nature. »

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 24 septembre 2022.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège Communal
19 septembre 2022	24 septembre 2022	10 octobre 2022 à 11h à Sombreffe	Administration communale Collège communal Allée de Château-Chinon 7, 5140 Sombreffe

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier complet peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête,

- à **5140 Sombreffe**, Allée de Château-Chinon 7, Service Urbanisme tél : 071/827 433, du lundi au vendredi 9h à 12h ainsi que le mercredi de 13h à 15h30 et un jour par semaine jusque 20h uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone ou par mail à l'adresse urbanisme@sombreffe.be

Les fonctionnaires Technique et Délégué sont compétents pour statuer sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique (Art.95 § 1^{er} du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement- et art D.IV.22 §1 7° k du CoDT).

Tout intéressé peut obtenir des informations complémentaires auprès

- du demandeur : **CLASSCARS SRL**, Chaussée de Gembloux 36, 5140 Sombreffe – tél : 0485/89.19.56 - classcarssombreffe@hotmail.com

- ou du service du fonctionnaire technique compétent : M. Giuseppe Monachino, Service Public de Wallonie, Direction des Permis et Autorisations, Avenue Reine Astrid 39 – 5000 Namur (tél : 081/ 71 53 53)

- ou du service du fonctionnaire délégué compétent : M. Marc Tournay, Service Public de Wallonie, DGATLP, 3 Place Léopold, 5000 Namur (Téléphone : 081 24 61 41)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de Sombreffe, dans le délai indiqué ci-dessus, par courrier ordinaire ou par courrier électronique aux adresses mentionnées ci-dessus.

A Sombreffe, le 15 septembre 2022,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,